

## Aperam annonce son calendrier de paiement de dividende pour 2017

**Luxembourg, 9 février 2017** - Aperam annonce son calendrier détaillé de paiement de dividende pour 2017.

La Société propose d'augmenter son dividende de base de 1,25 dollar US par action à 1,50 dollar US par action, sujet à l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 10 mai 2017, dans la mesure où la Société continue d'améliorer durablement sa rentabilité notamment du fait des actions stratégiques qu'elle a entreprises..

Le dividende sera payé en quatre versements trimestriels identiques de 0,375 dollars US (brut) par action. Les paiements de dividende interviendront sur une base trimestrielle en 2017 le 30 mars 2017, le 14 juin 2017, le 12 septembre 2017 et le 12 décembre 2017, en considérant que le premier dividende trimestriel, payable le 30 mars 2017, serait un dividende intérimaire.

Les dividendes sont annoncés en dollars US. Ils sont payés en dollars des Etats-Unis pour les actions échangées aux Etats-Unis sur le marché de gré à gré sous forme de New York registry shares et payés en euros pour les actions cotées aux bourses européennes (Pays-Bas, France, Luxembourg). Les dividendes à payer en euros sont convertis de dollars US en euros sur la base du taux de change de la Banque centrale européenne suivant la date mentionnée dans la table ci-dessous. A Luxembourg un impôt sur le dividende de 15% est appliqué aux montants de dividende bruts.

Tableau: Calendrier détaillé de dividende pour 2017

	1 <sup>er</sup> trimestre (intérimaire)	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Date d'annonce</b>	06 mars 2017	15 mai 2017	11 aout 2017	13 novembre 2017
<b>Date de négoce coupon détaché</b>	09 mars 2017	18 mai 2017	16 aout 2017	16 novembre 2017
<b>Date d'enregistrement</b>	10 mars 2017	19 mai 2017	17 aout 2017	17 novembre 2017
<b>Date de paiement</b>	30 mars 2017	14 juin 2017	12 septembre 2017	12 décembre 2017
<b>Taux de change</b>	07 mars 2017	16 mai 2017	14 aout 2017	14 novembre 2017

En vue de bénéficier de l'exemption de la retenue à la source sur dividende, un "Informative Memorandum" décrivant la procédure afin d'obtenir l'exemption de la retenue à la source sur dividende est disponible sous [www.aperam.com](http://www.aperam.com), Investors & shareholders, Equity Investors, Dividends.

### A propos d'Aperam

Aperam est un acteur mondial du secteur de l'acier inoxydable, de l'acier électrique et des aciers spéciaux qui exerce des activités dans plus de 40 pays. La Société est structurée en trois segments: Acier Inoxydable et Aciers Electriques, Services et Solutions et Alliages et Aciers Spéciaux.

Aperam a une capacité de production de 2,5 millions de tonnes d'acier inoxydable plat en Europe et au Brésil et est un leader dans des créneaux à forte valeur ajoutée comme les alliages et les aciers spéciaux. Aperam possède par ailleurs un réseau de distribution, de traitement et de services hautement intégré ainsi que des capacités inégalées pour produire de l'acier inoxydable et des aciers spéciaux à partir de biomasse à faible coût (charbon de bois). Son réseau industriel est concentré dans six usines principales situées au Brésil, en Belgique et en France.

En 2016, Aperam a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de dollars US et des expéditions d'acier de 1,92 million de tonnes. Pour de plus amples informations merci de se référer au site web : [www.aperam.com](http://www.aperam.com).

### Contact

Corporate Communications / Laurent Beuloye: +352 27 36 27 103  
Investor Relations / Romain Grandsart: +352 27 36 27 36